

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1257 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° VA-913 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 3 octobre 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1257 modifiant le règlement n° VA-913 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement est entrée en vigueur le 16 décembre 2023, date de parution dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis du ministre des Affaires municipales, et Habitation, tel que prescrit par l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Amos, ce 19 décembre 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 19 décembre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 19 décembre 2023

M^e Claudyne Maurice, greffière